



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.71/2001/25 (SUM)
4 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat sur la gestion
de la technologie de l'information en statistique
(Genève, Suisse, 14-16 février 2001)

Point iv) : Harmonisation des données (d'enquêtes) statistiques avec les données (administratives) issues de registres

**UTILISATION DE SOURCES ADMINISTRATIVES POUR L'ÉLABORATION
DE STATISTIQUES ET COMPARABILITÉ SUR LE PLAN INTERNATIONAL**

Rapport envoyé par l'INSEE (France)¹

DOCUMENT SOLLICITÉ

RÉSUMÉ

1. On s'efforcera dans ce document d'aborder les différentes questions proposées à notre examen en essayant d'évoquer, aussi souvent que possible, des cas concrets. La plupart des exemples font référence à la situation française. Ils peuvent cependant présenter un intérêt pour les autres Instituts statistiques. La première section montre que l'important recours que fait l'INSEE aux sources administratives contribue à façonner la culture de l'Institut. Dans la deuxième section, on examine les conditions requises pour produire un véritable objet statistique à partir d'une source administrative. Dans la troisième section on examine la compatibilité de cet objet avec l'impératif de constitution d'un système statistique européen intégré.
2. Le système statistique public français fait ainsi un large recours aux sources administratives, aussi bien dans le domaine des statistiques d'entreprises que dans celui des statistiques démographiques et sociales.

¹ Préparé par François Elissalt, ce document a été initialement présenté à la quarante-huitième session plénière de la Conférence des statisticiens européens, qui s'est tenue à Paris du 13 au 15 juin 2000 (CES/2000/17).

3. D'un strict point de vue statistique, les sources administratives présentent plusieurs qualités spécifiques. En premier lieu, comme on l'a vu, ce sont généralement des déclarations obligatoires et les contrôles administratifs qui les accompagnent garantissent un taux de réponse pratiquement égal à l'unité. L'importance des sources fiscales explique pour une bonne part ce phénomène. Il est évident que peu de personnes physiques ou morales sont prêtes à courir le risque d'une sanction fiscale, alors qu'une enquête statistique peut être traitée avec beaucoup plus de négligence. On sait que le taux de non-réponse à certaines enquêtes européennes peut être élevé. En deuxième lieu, les sources administratives fournissent des données infra-annuelles remarquablement régulières malgré leur très large champ de couverture. En troisième lieu, la plupart de ces sources correspondent soit à des obligations très anciennes (par exemple, le paiement de l'impôt), soit à l'établissement de certains droits des déclarants (par exemple, le versement d'une subvention ou d'une prestation). Elles bénéficient donc, en règle générale, d'une forte acceptabilité des déclarants, ce qui n'est pas toujours le cas pour les enquêtes. Enfin, comme on l'a déjà dit, elles constituent une information peu coûteuse.

4. Certains défauts des sources administratives sont la contrepartie de leurs qualités. En particulier, l'exhaustivité et la richesse de l'information collectée peuvent entraîner une lourdeur de gestion et un allongement des délais de traitement qui altèrent la fraîcheur des données. La bonne acceptabilité résulte aussi du caractère "familier" des questionnaires administratifs pour les répondants; mais il est souvent très difficile de faire évoluer ces questionnaires. Par ailleurs, l'utilisation de plusieurs sources administratives peut donner lieu à des analyses différentes qui seront tributaires de la préoccupation strictement administrative qui est à l'origine de chacune de ces sources. Enfin et surtout, les variables qui sont importantes pour le statisticien – et qui définissent la "qualité" du produit – ne sont pas toujours les mêmes que pour le gestionnaire administratif.

5. L'obtention de véritables données statistiques à partir de sources administratives exige un travail considérable, qui consiste à retraiter les données administratives, à assurer une cohérence globale et à enrichir les données disponibles au moyen d'enquêtes.

6. Dans son travail quotidien, l'INSEE mesure tout l'intérêt de pouvoir utiliser des sources administratives nombreuses. Entre les enquêtes et les sources administratives, il existe une grande complémentarité qui améliore très sensiblement la qualité des productions statistiques. Le fait de disposer de deux sources permet aussi de répondre à un large éventail de demandes, tout en limitant les contraintes imposées aux répondants.

7. Le recours important à des sources administratives pose incontestablement un problème dans la perspective de la construction d'un système européen intégré. L'harmonisation des concepts constitue une étape préalable, sans doute ardue, mais indispensable si l'on veut éviter une harmonisation des méthodes et des produits qui soit purement formelle. En matière de statistiques d'entreprises, l'impératif d'harmonisation n'est pas douteux, en particulier pour les statistiques de groupe. En revanche, il existe plusieurs champs des statistiques sociales où l'harmonisation n'est pas, à ce stade, envisageable, soit parce que les réalités nationales sont dissemblables, soit parce que les coûts additionnels liés à l'harmonisation sont trop élevés au regard des avantages qu'elle pourrait présenter.
